

# V<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs

## Questions émergentes

---

### Cycle d'ateliers 1 : Liens dans les paysages terrestres/marins

#### 1. Restauration écologique

Beaucoup d'aires protégées existent sous la forme de vestiges d'habitats, dans une matrice de terres agricoles et de zones dégradées. Certaines aires protégées englobent des zones dégradées. Dans ces circonstances, l'intégrité des écosystèmes de ces aires protégées et les processus écologiques qui les entretiennent sont menacés et les communautés vivant à proximité de ces aires protégées ne peuvent plus obtenir certains biens et ressources dont elles dépendaient jusque-là.

La restauration écologique est une solution à ces problèmes. Les méthodes de restauration sont diverses et détermineront l'ampleur et le rythme de la reconstitution de la biodiversité, ainsi que la mesure dans laquelle divers biens et services sont fournis. Le coût de ces approches est très divers. Il existe aussi bien des méthodes à faible coût (impliquant souvent des délais prolongés de restauration) que des méthodes coûteuses (avec des délais de restauration souvent plus courts).

De nombreux paysages exigeront une combinaison de ces deux types d'approches, selon le contexte écologique et socio-économique des différentes localités. Pour obtenir des résultats optimaux, il faudra faire des concessions mutuelles dont la nature sera déterminée par les acteurs concernés.

---

### Cycle d'ateliers 2 : Promouvoir un plus large soutien pour les aires protégées

#### 2. Renforcer le soutien aux aires protégées par une planification au niveau du site

Les participants à l'atelier intitulé «Promouvoir un plus large soutien pour les aires protégées par une planification au niveau du site» réitérèrent leur objection fondamentale aux pratiques industrielles destructives, y compris l'exploitation forestière, les activités minières, et la prospection et la production de pétrole et de gaz dans les aires protégées, et demandent :

- de renforcer la législation et l'application des procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement
- d'offrir aux communautés davantage de possibilités de participer à un partage équitable des avantages
- de sensibiliser les ONG, les donateurs et d'autres entités aux aspirations des communautés et de prévoir un financement à plus long terme pour permettre aux communautés de participer durablement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.

### **3. Les maladies et la gestion des aires protégées**

La santé des espèces sauvages, celle des animaux domestiques et celle des êtres humains sont inextricablement liées.

Des améliorations modestes de la santé des animaux sauvages et domestiques et, partant, de leur productivité, peuvent entraîner des améliorations spectaculaires des moyens d'existence des populations humaines, contribuant ainsi à réduire la pauvreté.

Les organismes pathogènes exotiques envahissants méritent une mobilisation aussi énergique que les espèces exotiques envahissantes plus 'visibles'.

Le rôle des maladies, dans les aires protégées et dans la matrice de terres exploitées dans lesquelles se trouvent ces aires, doit être reconnu et pris en compte dans le contexte de la planification et de la gestion au niveau des aires protégées et des paysages.

Les indicateurs de santé animale et humaine peuvent révéler des perturbations des systèmes naturels indécélables avec des méthodes plus courantes. Ils permettent ainsi une évaluation quantitative plus précise des tendances de l'état de santé et de la résilience d'une aire protégée.

### **4. Chasse et pêche durables et autres questions liées à la faune sauvage**

Les participants à la 6<sup>e</sup> séance « Chasse et pêche » du Cycle d'ateliers intitulé « *Acquérir le soutien de nouveaux partenaires* » craignent que le Congrès ne reconnaisse pas l'importance des formes appropriées d'utilisation de la faune sauvage pour la production de revenus pour la conservation, et qu'il accorde une attention exagérée au financement externe non durable.

En conséquence, ils [demandent] à la CMAP de tenir compte de cette question émergente [1] lorsqu'elle établira son futur programme de travail et/ou de faire en sorte que cette question soit traitée par d'autres services compétents de l'UICN.

La chasse et la pêche durables (y compris la chasse aux trophées et de subsistance) ainsi que d'autres utilisations de la faune sauvage contribuent à la conservation de la biodiversité par les moyens suivants:

- elles génèrent des fonds pour la gestion des aires naturelles, protégées ou non;
- elles génèrent des revenus et des avantages pour les communautés locales et les propriétaires fonciers;
- elles créent de puissants moyens d'incitation à gérer et conserver la faune sauvage et ses habitats;
- elles offrent aux populations autochtones des perspectives économiques, tout en respectant leurs droits, leurs systèmes de connaissances et leurs traditions.

Dans ce contexte, l'UICN [devrait] recenser les meilleures pratiques de chasse et de pêche durables, et contribuer à leur diffusion et à leur application.

---

<sup>1</sup> Soutenue par la FAO

## **Cycle d'ateliers 3 : Gouvernance : de nouveaux moyens de travailler ensemble**

### **5. Les aires protégées privées**

Les aires protégées en mains privées poursuivent leur lente expansion dans de nombreuses régions du globe mais restent très mal connues. Selon des indications préliminaires, il existerait, dans le monde, des milliers de parcs privés qui protègent des millions d'hectares d'habitats importants sur le plan biologique. Ces parcs sont une composante de plus en plus importante des stratégies nationales de conservation de la nature. Tandis que nombre de gouvernements ralentissent le rythme de création de nouvelles aires protégées, le secteur privé de la conservation poursuit sa rapide expansion. Les spécialistes de la conservation doivent absolument étudier cette tendance de très près, évaluer sa portée et son orientation globales, et trouver des moyens d'optimiser ses atouts tout en réduisant le plus possible ses faiblesses.

En Afrique australe et de l'Est, les terres en mains privées jouent un rôle particulièrement essentiel dans la conservation de la biodiversité d'importance critique. En Afrique australe, les aires protégées privées préservent des millions de zones importantes du point de vue écologique, en particulier dans les zones tampons et les corridors biologiques.

L'annexe 1 (en anglais seulement) au présent document contient ce qui est peut-être le premier Plan d'action au monde pour les aires protégées privées. Ce Plan d'action résume les principaux aspects du secteur des aires protégées privées et propose des mesures importantes à prendre au fil de l'évolution de cet instrument de conservation prometteur.

## **Cycle d'ateliers 5 : Gestion des aires protégées pour le présent et pour l'avenir**

### **6. Rongées de l'intérieur : menaces exercées sur l'intégrité écologique et la biodiversité des aires protégées par la chasse non durable pour la subsistance et le commerce**

Dans de nombreuses aires protégées des régions tropicales et subtropicales, la chasse et le commerce de la faune sauvage<sup>2</sup> prennent rapidement de l'expansion, sont non durables et, sous bien des aspects, illicites. La demande augmente rapidement en raison de l'augmentation du nombre de consommateurs et du pouvoir d'achat des citoyens, ainsi que de la commercialisation croissante de la chasse.

Avec l'accès facilité aux aires protégées et les techniques de chasse qui ne cessent de s'améliorer, il est de plus en plus facile de satisfaire la demande. Cependant, en raison de la chasse non durable et de la diminution de l'étendue des habitats, l'offre d'animaux sauvages diminue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées et cela se traduit par une augmentation des prix. Le problème est exacerbé par une capacité de gestion (personnel, formation, infrastructure, budgets) inadéquate, que les gestionnaires soient les communautés locales, les gouvernements ou d'autres agences. Certains programmes, nationaux et internationaux, de développement et certaines activités d'extraction des

<sup>2</sup> Dans ce contexte, on entend par «faune sauvage » les vertébrés terrestres et semi-terrestres dont le poids corporel est supérieur à 2 kg.

ressources ont eu pour effet inattendu d'ajouter à l'ampleur du problème, au même titre que l'instabilité politique et les conditions économiques détériorées dans de nombreux pays tropicaux.

En conséquence :

1. La chasse et le commerce non durables de la faune sauvage sont des menaces immédiates pour les populations animales sauvages dans bien des aires protégées tropicales et en particulier, dans les systèmes où la productivité des espèces sauvages est faible.
2. Une grande diversité d'espèces, même celles qui ne sont pas actuellement considérées comme menacées, risquent de s'éteindre au niveau local par suite de la chasse non durable pratiquée dans une grande partie des aires protégées tropicales.
3. La disparition de la faune sauvage qui fait l'objet d'une chasse non durable a des incidences défavorables sur la diversité biologique et les fonctions écologiques des aires protégées et, partant, sur leur rôle pour la conservation.
4. Cette disparition a souvent des incidences négatives pour les populations rurales qui vivent dans les aires protégées et à proximité et qui, dans bien des cas, dépendent de la faune sauvage pour leur subsistance. Les plus touchés appartiennent souvent aux secteurs les plus pauvres et les plus marginalisés de la société.
5. Les solutions apportées au problème doivent être basées sur des données scientifiques et adaptées aux conditions biologiques, sociales et politiques locales.
6. On peut résoudre le problème de la chasse non durable, soit en limitant la chasse à certaines espèces et/ ou zones, soit en mettant en place d'autres activités incitant à la protection telles que l'écotourisme ou le safari de chasse pour certaines espèces.
7. Le commerce de la faune sauvage doit être limité parce qu'il élimine les animaux de nombreuses aires protégées tropicales et subtropicales.
8. Il est capital que les populations locales participent à la recherche des solutions si l'on veut que celles-ci aient le plus de chances d'aboutir à la conservation de la faune sauvage et à la satisfaction des besoins de subsistance et des besoins économiques.
9. Le renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées est crucial, qu'il s'agisse de communautés locales, de gouvernements ou d'autres agences, pour élaborer et appliquer des stratégies de gestion de la chasse dans les aires protégées.

## **7. La gestion des espèces envahissantes**

La gestion des espèces exotiques envahissantes est prioritaire et doit être intégrée dans tous les aspects de la gestion des aires protégées. Il importe, de toute urgence, de faire comprendre à l'ensemble des groupes d'intérêt - gestionnaires des aires protégées, acteurs concernés et gouvernements - que le fait de ne pas avoir suffisamment conscience du problème des espèces exotiques envahissantes et de ne pas y remédier a des incidences graves sur la biodiversité, la conservation des aires protégées et les moyens d'existence des populations.

Les plans de gestion des aires protégées doivent prendre en considération la nécessité de rechercher des solutions au problème des espèces exotiques envahissantes et de donner les moyens d'appliquer des méthodes efficaces au niveau des écosystèmes.

Il est important de s'intéresser non seulement aux « bénéfiques par-delà les frontières » des aires protégées, mais également aux menaces extérieures qui pèsent sur les aires protégées marines et terrestres.

---

---

## **Thème transversal : Communautés et équité**

### **8. Egalité entre les sexes dans la gestion et la conservation des aires protégées**

Le Groupe de discussion sur l'égalité entre les sexes dans la gestion et la conservation des aires protégées, considérant que:

- les principaux accords, réunions et conventions de ces 15 dernières années en rapport avec la conservation et l'utilisation des ressources naturelles ont tous, sans exception, reconnu l'importance et la nécessité de respecter l'égalité hommes-femmes dans les activités de conservation de la biodiversité;
- les besoins, l'accès aux ressources et leur contrôle, les opinions, les priorités, les contraintes et les aspirations de l'homme et de la femme diffèrent souvent, tout comme leur mode de contribution à la conservation de la biodiversité et au développement durable;
- pour parvenir à une égalité hommes-femmes dans la gestion des aires protégées, il est nécessaire de procéder à une analyse comparative entre les sexes, portant sur la propriété et l'utilisation des ressources, et sur les connaissances et le savoir-faire en matière de conservation;
- il est impossible de comprendre véritablement les relations humaines, les processus écologiques et les écosystèmes sans adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes;
- les expériences et les enseignements sont nombreux qui démontrent que les femmes sont des agents de changement, des chefs de file et des gestionnaires efficaces des ressources naturelles et des aires protégées;
- conformément aux principes démocratiques et de bonne gouvernance, la consolidation, l'expansion et l'amélioration du réseau mondial d'aires protégées doit respecter les droits, intérêts et préoccupations des femmes et des hommes, y compris leur droit de participer, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions concernant la gestion des aires protégées;

Engage les gouvernements, les institutions multilatérales, les conventions internationales, les organismes responsables des aires protégées, les organismes bailleurs de fonds, les ONG, les communautés locales et autochtones, les instituts de recherche et le secteur privé et, en particulier, l'UICN-Union mondiale pour la nature, connue pour savoir motiver et piloter des efforts synergiques et bien coordonnés, à :

1. faire en sorte qu'à l'avenir, les initiatives visant à établir des réseaux complets d'aires protégées tiennent pleinement compte des droits, responsabilités, intérêts, aspirations et contributions potentielles des hommes aussi bien que des femmes;
2. adopter des politiques et des incitations exigeant la participation équitable et effective des femmes et des hommes aux processus décisionnels et à la gestion des aires protégées existantes et à venir;
3. mettre sur pied des programmes pour élargir et renforcer les capacités institutionnelles et humaines, aux fins d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la planification, l'établissement et la gestion des aires protégées;
4. mettre au point des outils et meilleures pratiques pour la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans des activités et tâches de gestion particulières;
5. renforcer les capacités des femmes et des hommes vivant dans les communautés locales en leur offrant de nouveaux 'outils' pour disposer de moyens d'existence durables et assumer la direction des activités de conservation;
6. suivre et évaluer les avantages de l'équité entre les sexes et communiquer les enseignements acquis aux gestionnaires, décideurs et membres des communautés.

---

---

## Thème transversal : le milieu marin

### 9. Amendement à la définition de l'UICN des aires protégées marines

Afin d'affiner l'établissement des rapports sur les aires protégées marines, il serait souhaitable de reconsidérer la définition actuelle des aires protégées marines de l'UICN et, en particulier, d'envisager l'exclusion des sites côtiers/intertidaux qui n'incluent *pas* les eaux subtidales. Cette question reste à discuter dans le cadre des préparatifs du prochain Congrès mondial de la nature.

L'UICN définit ainsi une aire protégée marine:

«Toute région intertidale ou subtidale, de même que les eaux la recouvrant, ainsi que la flore, la faune et les caractéristiques historiques et culturelles associées, classées par la législation dans le but de protéger partiellement ou intégralement l'environnement inclus<sup>3</sup>. »

Cette définition se distingue de nombreuses autres par le fait qu'elle inclut les zones intertidales. En vertu de cette définition, tout site terrestre qui s'étend jusqu'à la limite moyenne de balancement des marées est une aire protégée *marine*. Cela signifie qu'un très grand nombre de sites dont les limites correspondent au littoral figurent sur les listes et dans les statistiques relatives aux aires protégées marines (APM). Cela explique en partie le manque de chiffres précis sur le nombre et les dimensions des APM. Avec la mise en œuvre de l'objectif du SMDD, il importe que nous soyons en mesure d'obtenir des données plus précises et un consensus plus large.

Nous suggérons que l'UICN adopte une nouvelle définition, à savoir:

---

<sup>3</sup> Résolution 17.38 de la 17<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'UICN (San José, Costa Rica, 1988).

«**Toute région qui inclut la zone subtidale**, de même que les eaux la recouvrant, ainsi que la flore, la faune et les caractéristiques historiques et culturelles associées, classées par la législation dans le but de protéger partiellement ou intégralement l'environnement inclus.»

Une telle définition n'exclura que les sites qui n'ont pas de zones subtidales. Les sites englobant à la fois des eaux subtidales et intertidales resteront inclus, et il est probable que de nombreux sites principalement terrestres resteront également inclus.

### **10. Moratoire sur le chalutage hauturier**

En approuvant la Recommandation 5.23 du Congrès mondial sur les parcs relative à la protection de la haute mer, les participants au thème transversal intitulé « Le milieu marin » ont estimé que la recommandation ci-après était de la plus haute importance et méritait d'être considérée comme une question émergente.

INVITE l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager l'examen d'une résolution portant sur un moratoire immédiat relatif au chalutage hauturier dans les régions de la haute mer possédant des monts sous-marins et des communautés coralliennes d'eau froide, en attendant que des mesures internationales de conservation, juridiquement contraignantes, soient prises pour protéger les sites existants.

---

---

## **Journée africaine**

### **11. Pandémie VIH/sida et conservation**

La pandémie VIH/sida commence à compromettre sérieusement les avancées de la conservation en Afrique, et risque d'avoir des incidences de taille sur les pays émergents tels que la Russie, la Chine, l'Inde et les nations d'Europe de l'Est. Cette pandémie réduit les capacités de gestion du personnel des aires protégées, des communautés locales et autochtones et des populations mobiles. Elle entraîne également un prélèvement grandissant et souvent non durable de ressources naturelles. Enfin, elle aggrave la pauvreté lorsque les ménages affectés par le sida perdent leurs soutiens de famille et avec eux, la capacité d'effectuer des travaux agricoles lourds.

La communauté de la conservation doit reconnaître ce problème, faire en sorte de mieux comprendre ses impacts sur la conservation, et prendre des mesures pour atténuer les impacts dans les pays affectés. Il s'agit notamment de promouvoir la prévention du VIH/sida auprès du personnel des aires protégées et des communautés locales; de trouver des solutions pour atténuer les prélèvements non durable (par ex. en créant des micro-entreprises à faible intensité de main d'œuvre pour maintenir les moyens de subsistance de la communauté); d'élaborer des stratégies relatives au VIH/sida pour les autorités responsables des aires protégées; et de collaborer avec d'autres secteurs, y compris ceux de la santé et de l'agriculture.

## ANNEX 1

## Private Protected Area Action Plan

(13 September 2003 )

WPC Governance Stream, Parallel Session 2.5  
 “Protected Areas Managed by Private Landowners”  
 Session leaders: Dr. Jeff Langholz & Dr. Wolf Krug

### Background

This document represents the consensus opinion of participants at the Vth World Parks Congress Session on “Protected Areas Managed by Private Landowners” with respect to the future of privately owned protected areas worldwide. Its purpose is to chart a course for the coming decade that improves and expands biodiversity conservation occurring on privately owned lands. It was adopted by unanimous vote on 13 September 2003.

*Definitions:* A private protected area (PPA) refers to a land parcel of any size that is 1) predominantly managed for biodiversity conservation; 2) protected with or without formal government recognition; 3) and is owned or otherwise secured by individuals, communities, corporations or non government organisations.

### Recognising that:

#### Ecological and biological issues

- A great share of global biodiversity occurs on privately owned lands;
- Private lands represent an opportunity for significant expansion of the world’s network of protected natural areas;
- Private land holders have demonstrated a willingness and capacity to protect natural habitat and endangered species successfully;
- Conservation on private lands represents an essential and expanding complement to public conservation efforts by protecting corridors, buffer zones, inholdings, areas underrepresented in public park systems, and other key components of larger ecosystems that governments are not protecting for lack of financial resources, political will, or other reasons;
- Private conservation models, like publicly protected areas, vary greatly in terms of management objectives, allowable activities, and level of protection. These may include formally declared private areas, lands subject to conservation easements, game ranches, mixed commercial operations based on sustainable use, land trusts and other options; and
- Privately owned protected areas best serve as supplements to, not replacements for, strong public protected area systems.

### **Economic and social issues**

- Private protected areas provide public goods in conserving biodiversity and natural resources at comparatively low cost to society.
- The private sector has shown it can be efficient, accountable and innovative in conserving natural resources and biodiversity while integrating economic uses in a sustainable way. Examples include activities such as nature tourism, game ranching, or harvesting non-timber forest products, which provide revenues that make private conservation appealing and financially feasible.
- Private lands conservation may be vulnerable to economic fluctuations caused by changes in policy at the local, national and international level that increase the profitability of competing land uses such as agriculture, logging, and ranching.
- Some private land conservation mechanisms are extremely flexible, and can be used to implement conservation practices on productive lands in a manner that can attain a broad range of social and economic benefits.
- That there is an increasing tendency for landholders to form collaborative networks.

### **Legal and political issues**

- That secure property rights to land and natural resources form an essential foundation for any long-term conservation strategy, particularly one involving private sector participation and investment;
- That private landholders represent an important stakeholder group that can contribute meaningfully to local, national and international conservation planning efforts;
- That many privately protected areas are subject to legally binding conditions and restrictions regarding land use practises, that can ensure their durability and long-term conservation, including in perpetuity; and
- The increasing tendency for multiple private landholders to form collaborative reserves and conservancies that jointly manage large conservation units;

The international workshop on privately owned parks (Session 2.5 of the Governance Workshop Stream) at the V<sup>th</sup> World Parks Congress, in South Africa (8-17 September, 2003), makes the following recommendations to governments and civil society:

#### **1. Strengthen the legal framework for private lands conservation, including through:**

Conducting a global assessment of the current legal frameworks for private lands conservation, identifying key gaps in the design, implementation, and evaluation of relevant legislation;

Working to fill existing legal gaps by developing laws, regulations, policies, and programs that support creation of appropriate land use planning regimes, formally declared private protected areas, conservancies, conservation easements and similar instruments, conservation concessions, and other protection mechanisms;

Strengthening the legal security for conservation lands, including the recognition of rightful owners, reform of land tenure laws and improved law enforcement. Secure use rights over land and wildlife are an essential ingredient in any strategy to conserve and encourage long-term investment in wildlife habitat; and

Ensuring that the IUCN protected area category system explicitly addresses privately owned protected areas.

## **2. Strengthen economic incentives for private land conservation, including:**

Develop economic incentives for private landowners to adopt private lands conservation practices. These should include property tax exemptions for lands placed in conservation status; payments for the environmental services provided by conservation lands; development of markets for environmental goods and services; purchase or transfer of development rights; and other forms of government financial and technical assistance. In providing incentives, priority should be given to lands that are within publicly protected areas, or have been granted official recognition as private conservation lands;

If not already established, governments should establish environmental trust funds, with donor support, and authorize the use of such funds to support key private lands conservation actors.

## **3. Strengthen institutional capacity for private lands conservation:**

Increase capacity of *federal and state governments* to authorize and monitor formal private conservation protection efforts, and better integrate private lands conservation actions into their overall conservation strategies. This includes ensuring that even those government agencies whose primary responsibility is not conservation work to support private lands conservation actions (e.g., land reform, tax, and planning agencies);

Identify and remove gaps and overlaps in institutional responsibilities regarding conservation initiatives on private lands;

Improve capacity of *local governments* to ensure that local registrars properly record private land conservation instruments;

Increase capacity of *government judicial systems* to enforce private land conservation mechanisms effectively and consistently; and

Expand efforts by *conservation NGOs* and government agencies to: 1) develop private lands conservation tools; 2) identify private lands conservation priorities; 3) establish and maintain private conservation areas; and 4) provide technical assistance to conservation-minded landowners;

## **4. Improve and expand education and training opportunities for private lands conservation, including:**

Design, develop, deliver, and evaluate a comprehensive portfolio of education and training opportunities for key sectors involved in private lands conservation. Target audience includes government parks agencies, conservation NGOs, commercial entities, registrars, judges, prosecutors, and private and community landowners. Topics range from general capacity-building to the application of detailed technical issues and procedures. Delivery formats will include short courses, field work, various forms of workshops, internships and fellowships, and formal academic education programs.

**5. Increase public-private collaboration in the management and conservation of protected lands:**

Integrate private lands conservation efforts into public conservation strategies. This includes:

- a. increasing overall collaboration between public and private conservation sectors, including communicating available programs and conservation options;
- b. maximising protection of ecosystems inadequately represented among public protected areas;
- c. enhancing public protected areas by protecting buffer zones and conservation corridors; and
- d. improving the management of privately owned lands within “mixed” public/private protected areas.

**6. Promote community involvement and sustainable development through privately owned protected areas:**

Increase and deepen the transfer of technology, knowledge and experience between private landowners and other stakeholders.

Improve and promote cooperation between private landowners and other stakeholders, particularly regarding complementary land uses.

**7. Create information networks, including:**

Establish networks of conservation owners and other stakeholders for the purpose of sharing information, knowledge, and expertise on a regional, national, and international basis;

Conduct a global inventory of privately conserved lands that characterises their overall contribution to protecting natural habitat, endangered species and cultural resources;

Conduct a global analysis on the economics of private lands conservation, including financial sustainability, contribution to national economies, job creation, and other economic and social costs and benefits;

Identify, then work to remove, perverse economic incentives at the regional, national and international level that distort the market and promote unsustainable land use practices (e.g., subsidies for unsustainable agricultural practices);

Investigate the myriad social issues surrounding privately owned protected areas worldwide, including levels of social acceptance and costs and benefits to local communities.